

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 octobre, le conseil municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 octobre 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON  
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL  
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M.  
LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC  
Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX  
Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE  
Philippe, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme  
DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir  
à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : Mme Laure COQUEL

### 10. Signature d'un devis relatif à la réparation de la toiture de l'école maternelle de la commune de Boisseuil.

Depuis plusieurs années la toiture de l'école maternelle a un problème d'étanchéité du fait de la vétusté du bâtiment et de l'apparition de cloques poreuses dans le bitume de la couverture. Des petits travaux de réparations ont été effectués au fil des années mais désormais la membrane ne fait plus office de barrière permettant d'assurer l'étanchéité.

Il est ainsi nécessaire de réaliser des travaux plus importants par une entreprise spécialisée avec notamment l'installation d'un isolant et le renouvellement de la membrane de la toiture.

A ce titre, par délibération en date du 4 juillet 2024, le conseil municipal a validé, à l'issue d'une consultation, l'intervention de l'entreprise Etanchéité du Limousin pour un montant de 21 657,60 € TTC concernant la réparation de la partie droite de la toiture.

Il convient désormais de réparer les parties gauche et centrale qui se sont fortement détériorées depuis cette date.

L'entreprise Etanchéité du Limousin, qui avait déjà réalisé la partie droite de la toiture, a été consultée et a proposé une offre pour chacune des parties qui nécessitent une intervention.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'autoriser le Maire à signer les devis avec l'entreprise Etanchéité du Limousin pour un montant de 29 560 € HT soit 35 472 € TTC pour la partie gauche de la toiture et de 4 228 € HT soit 5 073,60 € TTC pour la partie centrale de la toiture ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

